

Saint-Michel-sur-Orge, le 20 avril 2020

INFORMATIONS CORONAVIRUS ET CONFINEMENT

**Chers Saint-Michellois,
chères Saint-Michelloises,**

Dans son allocution télévisée du **13 avril 2020**, le président de la République a annoncé le prolongement du confinement **jusqu'au lundi 11 mai**, date à confirmer selon l'évolution de la pandémie. Le déconfinement interviendrait alors selon des modalités qui ne sont pas encore connues à ce jour. Jusqu'à cette date, les mesures strictes de limitation des déplacements et des contacts sont maintenues pour endiguer la propagation du virus.

Seules sont autorisées les sorties essentielles, muni d'une **attestation** sur l'honneur à télécharger sur le site du ministère de l'Intérieur ou à recopier sur papier libre : www.interieur.gouv.fr

Une attestation de déplacement dérogatoire numérique pour smartphone est aussi disponible depuis le 6 avril.

Des attestations imprimées sont disponibles chez les commerçants ouverts.

Depuis le début du confinement, la Ville a pris un certain nombre de mesures pour assurer la continuité du service public. **Merci** à l'ensemble des agents municipaux qui restent mobilisés mais aussi à tous les professionnels et personnes de bonne volonté qui participent chaque jour à cet élan de solidarité pour sauver des vies et rendre le quotidien plus supportable : personnels de santé, de sécurité, de caisse, commerçants, chauffeurs de transports en commun, facteurs, éboueurs, et toutes les autres professions en activité.

Dans ce contexte rarissime, la solidarité institutionnelle mais aussi la solidarité de proximité sont plus que jamais essentielles. Le respect rigoureux de toutes les mesures de sécurité est également indispensable pour enrayer cette épidémie exceptionnelle et protéger les habitants. Je compte sur chacun d'entre vous pour **rester chez vous**, prendre soin de vous et de vos proches.

Je reviendrai vers vous prochainement, lorsque le plan de déconfinement sera organisé.

Bien à vous,



Sophie Rigault
Maire de Saint-Michel-sur-Orge



► VOS CONTACTS EN MAIRIE

- La mairie est joignable aux horaires d'ouverture : **01 69 80 29 29** ou par mail à mairie@saintmichel91.fr
Une permanence a été mise en place pour l'état-civil (uniquement naissances, reconnaissances et décès).
- Service minimum pour les parents travaillant en milieu médical, médico-social, des secours et de la sécurité :
 - Petite enfance : **06 82 48 47 25** ou par mail à mpe@saintmichel91.fr
 - Enfance : **01 69 80 29 01** ou par mail à actions.educatives@saintmichel91.fr
- Jeunesse :
 - PIJ (Point Info Jeunes) : **06 29 26 03 02** ou par mail à pij@saintmichel91.fr
 - animateurs jeunesse : **06 88 70 55 45** (de 9h à 19h)
- Seniors, urgence sociale ou alimentaire : **01 69 63 98 10** ou par mail à seniors@saintmichel91.fr



► SENIORS ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnels soignants sont les seules personnes extérieures autorisées à l'EHPAD des Grouettes.

Le service de transport à la demande Mobil'Cité est maintenu pour les rendez-vous médicaux indispensables.

Les seniors isolés ou personnes en situation de handicap ayant des difficultés à faire leurs courses peuvent bénéficier du service de **portage de repas** à domicile (2 repas par jour 7j/7), au tarif habituel.

Un service d'urgence sociale et alimentaire pour **les courses de première nécessité** ou de pharmacie est aussi mis en place une fois par semaine. Important : ce dispositif exceptionnel est réservé aux personnes n'ayant ni proches ou famille pour les aider.

Un dispositif calqué sur le plan canicule est activé afin de garder le contact avec toutes les personnes âgées isolées.

Pour toute question sur ces services, contactez la « cellule spéciale seniors » au **01 69 63 98 10** ou par mail à seniors@saintmichel91.fr



► COMMERCES ET PHARMACIES OUVERTS

Une liste a été mise en ligne sur le site internet de la Ville. Si vous n'avez pas accès à internet, contactez la mairie au **01 69 80 29 29** ou par mail à mairie@saintmichel91.fr

Un arrêté a été pris pour limiter à 21h l'horaire d'ouverture des supérettes et épiceries (20h30 dans certains quartiers), afin de diminuer les déplacements tardifs et permettre à la police de se concentrer sur des missions prioritaires.



▶ LA POSTE

Le bureau principal de La Poste de Saint-Michel-sur-Orge (Berlioz) annonce une **réouverture partielle** pour toutes les opérations habituelles les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h. La distribution du courrier passera de 3 à 4 jours par semaine.

Une seconde présentation des colis mis en instance depuis le début du confinement est par ailleurs prévue **le mardi 21 avril** pour éviter les files d'attente et des déplacements supplémentaires des clients de La Poste. Merci d'étaler vos déplacements selon le niveau d'urgence.

Les bureaux de Brétigny et de Sainte-Geneviève sont ouverts tous les jours. Il est aussi possible de faire de nombreuses démarches en ligne (envoi de recommandés, etc.)

Ces informations sont données sous toutes réserves et peuvent changer en fonction de l'évolution de la situation.



▶ DES NUMÉROS D'ÉCOUTE

- Violences conjugales et intrafamiliales : **le 3919 (du lundi au samedi de 9h à 19h).**
- Enfance en danger : **le 119.**
- Le Département de l'Essonne et son partenaire de téléassistance VITARIS proposent aux personnes fragiles, isolées, âgées ou handicapées une ligne d'appel téléphonique : **01 69 05 00 55 (24h/24 et 7j/7).**
- Écoute, soutien, orientation avec la Maison de la Justice et du droit : **01 69 46 81 50**
- Cellule nationale de soutien psychologique : **0800 130 000**



▶ AIDE ÉCONOMIQUE AUX ENTREPRISES

L'État, la Région Île-de-France, Cœur d'Essonne Agglomération et les instances professionnelles sont mobilisés pour aider les acteurs économiques.

Tous les contacts utiles : www.saintmichelsurorge.fr

MASQUES : ON ANTICIPE



En accord avec les recommandations sanitaires les plus récentes et en réponse à l'annonce du président de la République tendant à un déconfinement progressif et sous conditions à compter du 11 mai 2020, la municipalité étudie d'ores-et-déjà toutes les options à sa disposition pour procurer des masques en quantité aux habitants. Elle fait notamment appel aux bonnes volontés sachant coudre, pour confectionner des masques alternatifs en tissu, à partir de tutoriels et matériaux fournis par la Ville, sous la coordination du centre social Nelson Mandela.

Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître à : voisinssolidaires@saintmichel91.fr

Des masques chirurgicaux offerts par la Région Île-de-France ont été distribués début avril aux pharmacies, professions de santé, résidences seniors et aux agents de la Ville en contact avec le public, et notamment à l'EHPAD, ainsi qu'aux agents du service d'aide à domicile (SAAD), du service minimum d'accueil, des services techniques ou encore aux policiers municipaux.



▶ COLLECTE DES DÉCHETS

Le service est limité aux **ordures ménagères et emballages**. Les collectes peuvent être décalées : laissez vos bacs sortis jusqu'au passage. Les déchetteries sont fermées, les encombrants ne sont plus ramassés. Les déchets verts ne sont pas ramassés non plus, mais rappelons qu'il est interdit de les brûler chez soi (stockez-les ou pensez au compost).

Infos déchets au **0800 293 991** (numéro gratuit).



▶ PARCS, JARDINS, CITY STADES ET AIRES DE JEUX

L'accès aux parcs publics et à leurs équipements, berges de rivières et de fleuves, lacs, plans d'eau, bois et forêts est interdit par arrêté préfectoral.



▶ LA POLICE

La police nationale a ouvert une plateforme de discussion électronique avec les citoyens, 7j/7 de 8h à 21h, pour des questions non urgentes concernant la sécurité et le fonctionnement de ses services pendant la crise sanitaire (accessible depuis le site www.police-nationale.interieur.gouv.fr).

ATTENTION : dans tous les cas d'urgence, composer le **17** (police secours) ou le **112** (numéro d'urgence) ou le **114** (pour sourds et malentendants).



▶ ON APPLIQUE LES GESTES BARRIÈRE

- Lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou avec une solution hydro-alcoolique.
- Éternuez ou toussiez dans votre coude.
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le.
- Restez chez vous ou respectez une distance minimum d'1 mètre entre les personnes lors de vos déplacements autorisés.
- Portez un masque si vous en disposez, même alternatif, lors de vos sorties nécessaires.

IRMGARD ASTIER S'EN EST ALLÉE



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition d'Irmgard Astier, adjointe au Maire, décédée des suites du coronavirus le 7 avril dernier à l'âge de 79 ans après plusieurs semaines de lutte acharnée. Un hommage sera rendu à la sortie du confinement pour honorer sa mémoire et celle de toutes les victimes saint-michelloises du Covid-19.